

**COUR CONSTITUTIONNELLE**

-----

**SECRETARIAT GENERAL**

-----

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

-----

**COMMUNIQUE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**N°2018-01**

***Relatif à l'élection du Président de la  
République (Scrutin du 29 juillet 2018)***

**Suite à la convocation du collège électoral par le Décret n°2018-0398/P-RM du 27 avril 2018, à l'effet de procéder à l'élection du Président de la République (scrutin du 29 juillet 2018), Madame le Président de la Cour constitutionnelle a l'honneur de rappeler aux candidats que le dépôt des déclarations de candidature à la Cour constitutionnelle débute le 30 mai 2018 à partir de 00 Heure et prend fin le 28 juin 2018 à minuit.**

**A cet effet, une permanence sera assurée à la Cour constitutionnelle pour recevoir les dossiers.**

**La Cour rappelle à tout un chacun que pour des raisons d'ordre, seuls les candidats ou leurs mandataires ont accès aux locaux de l'Institution. Les intéressés sont priés de se soumettre au dispositif sécuritaire de l'Institution.**

**Les audiences de proclamation provisoire et de validation définitive de candidatures prévues respectivement le 30 juin 2018 et le 04 juillet 2018 seront publiques.**

Bamako, le 28 mai 2018

**LE PRESIDENT DE LA COUR  
CONSTITUTIONNELLE**

**Madame Manassa DANIOKO**  
*Commandeur de l'Ordre National*

**A diffuser largement aux journaux parlés et télévisés  
dans toutes les langues.**